

R. DANLOY

## DITES « TRENTE-TROIS » AU DOCTEUR...

Un centre médical ! Voilà qui m'a toujours quelque peu impressionné. Pour beaucoup d'entre nous, c'est sans doute un endroit qui inspire une certaine crainte, un lieu ne nous donnant guère l'envie de le fréquenter. En fait, la réalité est tout autre et, ce jour-là, lorsque j'ai franchi la porte du centre médical de Mons, j'ai dû revoir une impression préconçue qui ne tarda pas à s'avérer fautive parce que née de l'inconnu.

En effet, parti à la rencontre de deux infirmières qui devaient m'expliquer en quoi consiste leur métier, j'ai découvert un aspect totalement différent du monde ferroviaire auquel la médecine, finalement, est intimement liée, même si cela ne paraît pas évident au premier coup d'œil. Et pourtant...

Martine et Myriam ont pris leur service vers 7 h 15, comme elles ont coutume de le faire chaque jour ouvrable. Elles ont choisi d'être matinales, profitant ainsi de l'horaire variable qui leur permet de commencer leur journée entre 7 h et 9 h et de la finir entre 16 h et 18 h. Chacune d'elle a un rôle bien défini même si elles se partagent les autres tâches et n'hésitent pas à s'entraider quand il le faut. Il existe d'ailleurs une excellente entente dans le service et tout le monde collabore au mieux pour faire « tourner la boutique ».

Martine a pour tâche essentielle la médecine du travail, tandis que Myriam s'occupe des blessés. La première joue donc un rôle de prévention et de dépistage alors que la seconde remplit une mission de caractère curatif. Cependant leurs activités ne se limitent pas à ces deux seuls domaines. Elles ont également en charge la médecine administrative qui comprend notamment les contrôles, mais encore l'abondante « paperasserie » afférente à l'INAMI et concernant principalement les autorisations de remboursement de médicaments. Aujourd'hui, c'est la « journée »



PHOTOS R. DANLOY

des conducteurs ! En effet, tous les agents occupant un poste de sécurité, tous les travailleurs installés dans des fonctions à risques, sont soumis à une visite médicale régulière de contrôle. Ainsi, que vous conduisiez un train, une locomotive de manœuvre ou un véhicule routier appartenant à la SNCB, que vous soyez peintre ou soudeur, la Société veille jalousement sur votre santé, d'une part pour préserver la sécurité et, d'autre part, pour vous prémunir au maximum contre les risques d'une maladie professionnelle. C'est dire si médecins et infirmières portent eux aussi une très lourde responsabilité en accomplissant leur travail quotidien !

Martine a donc convoqué une quinzaine de conducteurs de train durant la matinée. A chacun d'eux, elle fait passer une série de tests : celui de la vision ainsi qu'un audiogramme afin de vérifier leur acuité auditive et un test d'urine. Tous se retrouvent également tour à tour sous la toise et sur la balance ! Ensuite, Martine remet le dossier de chaque conducteur au médecin qui effectuera la visite et décidera éventuellement d'examens supplémentaires. Une importance particulière est réservée au test d'urine car il permet de détecter dans celle-ci la présence de sang, de sucre ou d'albumine. Et, justement, aujourd'hui, pour deux de ces agents, le test a révélé un excédent de sucre. Martine, après avoir restitué leur convocation à nos collègues, leur remet en outre divers documents : certains sont destinés au laboratoire pour un examen approfondi, d'autres pour informer le chef immédiat, la direction PS et... l'agent lui-même. Toutes ces formalités sont nécessaires car, dans l'attente des résultats des prochaines analyses, nos deux conducteurs se retrouvent « hors sécurité », c'est-à-dire dans la peau d'agents provisoirement sédentaires et ce pour une semaine, période à l'issue de laquelle ils seront reconvoqués par Martine.

Quatre personnes devant se présenter ainsi une nouvelle

fois au centre médical sont également venues aujourd'hui. Parmi elles, un conducteur qui s'est rendu chez le cardiologue, lequel a souhaité qu'on se livre à des examens supplémentaires.

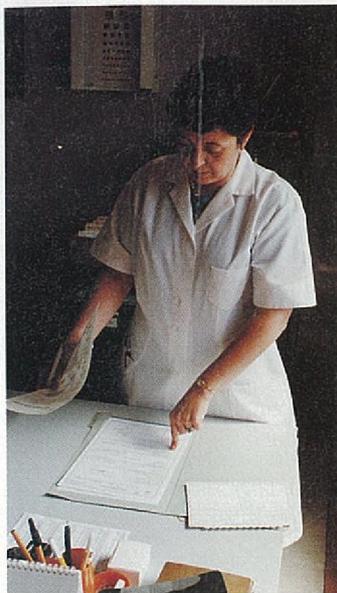
Un agent de l'atelier de Cuesmes arrive à son tour. Martine le dirige vers le médecin auquel elle transmet le dossier de cette personne qui se plaint de ne pas pouvoir supporter les chaussures de sécurité. Notre collègue explique son problème au docteur qui l'autorisera à porter des molières plutôt que des bottines.

Un nettoyeur téléphone ensuite à Martine. Il lui explique qu'il est allergique à certains produits détergents et son interlocutrice convient d'un rendez-vous avec lui. Elle lui enverra donc une convocation pour la date arrêtée.

De son côté, Myriam appelle les blessés. Un chef-garde a manqué une marche dans l'escalier conduisant aux souterrains. Le malheureux souffre d'une entorse et il s'agit dès lors de l'envoyer dans un service de radiologie de la ville que Myriam se charge de prévenir. Le blessé revient quelque temps plus tard, muni de sa radiographie qu'examine le médecin du centre. Aucune fracture n'étant décelée, Myriam se charge de la contention du pied et de donner à notre infortuné collègue des médicaments qui lui seront nécessaires avant de l'autoriser à rentrer à la maison...

Un autre a été victime d'une fracture ouverte d'un orteil et il est venu auprès de Myriam afin qu'elle lui renouvelle son pansement comme elle le fait quotidiennement. Un troisième, travaillant à l'atelier de Saint-Ghislain, a reçu un corps étranger dans l'œil. Myriam lui remet un document qui lui permet de se rendre chez un ophtalmologue sans bourse délier. Plus tard, quand notre homme revient de la visite, l'infirmière du centre médical prend note du traitement prescrit par le praticien, lequel a en outre accordé deux jours de maladie au blessé.

Un de nos collègues, atteint au ménisque, est sorti de la



clinique où il a subi une intervention chirurgicale. Comme il devra encore recevoir des soins à domicile, Myriam lui remet les prescriptions destinées aux infirmières qui viendront le soigner ainsi que le matériel dont elles auront besoin. Le temps passe évidemment très vite et, après le repas de midi, quand toutes les convocations ont été honorées, le reste de la journée est alors consacré au traitement des dossiers. Pour vous donner une idée de l'importance de cette tâche, il suffit de vous dire qu'en six mois à peine, ont été traités deux mille trois cents dossiers concernant les autorisations de remboursement de médicaments ! C'est aussi l'occasion de souffler un peu, de travailler plus «relax» qu'au cours de la matinée. Quoique, ici, il y a toujours à faire et l'on ne connaît guère d'instants de répit ! Nous bavardons tout de même car Martine et Myriam sont passionnées par leur profession. Entre les coups, du moins, car l'après-midi nous apporte encore son lot de blessés. Il nous en vient deux : l'un est atteint à l'œil et l'autre au coude. Myriam, qui m'expliquait que, parfois aussi, il lui arrive de devoir prodiguer les premiers soins à l'un ou l'autre voyageur, a dû

abandonner la conversation pour accueillir les deux arrivants. Elle revient peu après : «Heureusement, ce ne sont que des bobos», conclut-elle !

Enfin, j'aurai tout de même le temps d'apprendre que, parmi tous ces dossiers, figurent aussi ceux dits de consolidation. Il faut en effet savoir que les personnes ayant été blessées peuvent souffrir un jour de séquelles. C'est pourquoi, six mois minimum après la reprise du travail, elles sont à nouveau convoquées aux fins d'expertise pour déterminer le pourcentage de leur incapacité. Et puis, nos deux sympathiques

infirmières, intarissables sur leur métier, m'expliquent qu'elles s'occupent de pas mal d'autres dossiers tels que, par exemple, l'octroi et le renouvellement de prothèses. Elles gèrent également le stock de médicaments et de matériel. Elles se chargent encore des vaccinations antitétaniques et contre la grippe et réalisent des sutures quand le cas se présente. Décidément, le pain sur la planche ne manque pas et l'on comprend que la bonne entente soit primordiale car chacune doit prendre ses congés à tour de rôle, le service ne pouvant être interrompu. C'est qu'on ne badine pas avec la santé... □

